



Le plan STAREC du gouvernement congolais: une analyse préliminaire

Raf Custers

Août, 2009

Début juillet le gouvernement congolais a établi un plan de stabilisation pour l'Est de la RDC. L'initiative est restée sans écho dans les médias et le plan même n'a pas été rendu public. Néanmoins, après quelques recherches, IPIS a pu obtenir le document. Nous avons jugé que, dans le cadre des efforts congolais et internationaux pour résoudre la crise dans l'Est, il serait utile de résumer les points essentiels du plan. Ceci sera l'objectif de cet article IPIS.

Introduction

Le gouvernement congolais avec un appui international, commence, à mettre en œuvre un plan de stabilisation et de reconstruction de l'Est de la RDC, qui s'achèvera fin 2009. Ce plan « STAREC » se base sur des initiatives antérieures, comme le processus Amani et un plan de stabilisation de la mission de maintien de paix de l'ONU en RDC (MONUC)¹. Pour certains postes le plan doit toutefois être complété. Dans ce but, des membres des cadres supérieurs de l'administration des mines ont tenu des sessions de travail à Goma et à Bukavu. L'exécution du plan exigera \$ 1,2 milliard, dont \$ 500 millions seront consacrés à la relance économique.

Plan STAREC

Le *Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant des conflits armés*² (le 'Plan STAREC') s'applique aux provinces de Nord Kivu, Sud Kivu, et Maniema, les régions de Haut-Uele, Bas-Uele, Ituri (dans le Nord-Est du Congo) et Tanganyika (dans le Nord de la province actuelle de Katanga).

Il s'agit d'un plan d'urgence qui a pour objectif global: "stabiliser l'Est de la République Démocratique du Congo en améliorant l'environnement sécuritaire et en restaurant l'autorité de l'Etat dans les zones autrefois contrôlées par les groupes armés, en facilitant le retour et la réintégration des personnes déplacées et réfugiées et en accélérant la relance des activités économiques". Le plan STAREC se base sur l'hypothèse que la situation de sécurité dans l'Est améliore, grâce aux opérations militaires récentes et courantes (contre

¹ Le 9 juillet 2009, Ross Mountain, le Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire-Général des Nations Unies en RDC, a fait référence au Plan-STAREC lors d'un discours à Bukavu. <http://monuc.unmissions.org/Default.aspx?ctl=Details&tabid=932&mid=1096&ItemID=4633>

² *Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant des conflits armés*. RDC Gouvernement de la République. Cabinet du Premier Ministre. s.l., s.d., 35p.

les groupes rebelles CNDP, LRA et FLDR), et que les problèmes humanitaires et la reconstruction socio-économique peuvent maintenant être traités de façon coordonnée.

Le plan STAREC se compose de trois volets : i. sécurité, ii. humanitaire et social, et iii. relance économique. Le coût de l'exécution est estimé à \$ 1.204 million. Un tiers de ces fonds, \$ 416 millions, est déjà disponible; les \$ 788 millions restants doivent encore être trouvés.

Plan STAREC	(en millions US\$)
Composante sécuritaire	232,936
Composante humanitaire et sociale	447,441
Composante relance économique	515,077
Total	1.204,626

Avec un coût estimé à \$ 515 millions, le troisième volet, la relance économique, sera le plus significatif. Pour le deuxième volet, qui porte sur les mesures humanitaires et sociales, \$ 447 millions sont planifiés, et \$ 232 millions pour le volet sécurité.³

Le redressement économique recevra le plus de fonds, mais en termes de contenu il est le moins développé. La composante sécuritaire est la plus développée, avec 13 points d'action.

Le point A.7. *Installer des tribunaux de paix et déployer du personnel judiciaire et pénitentiaire*, absorbera \$ 105 millions, et est particulièrement remarquable : les lieux et l'équipement des tribunaux sont indiqués en détails dans le plan.

La plupart des autres actions concernent le déploiement de nouveaux services policiers (comme la Police d'Intervention Rapide), l'intégration continue des groupes armés dans l'armée, et le renforcement de celle-ci.

Rétablir l'autorité de l'Etat sur l'exploitation des forêts et des ressources minières fait aussi partie du volet « sécurité ». Les moyens prévus sont limités (\$ 9,172 millions), mais pour le secteur minier les objectifs décrits sont très précis. Des « forces de l'ordre » exécuteront une surveillance permanente des sites exploités par des groupes armés ; des services de l'Etat (le cadastre minier, le service d'évaluation CEEC, et le service contre la fraude du Ministère des Mines) seront renforcés dans les provinces, et des contrôles auront lieu sur les pistes d'atterrissage et sur les routes menant aux sites miniers.

Le volet humanitaire et social est focalisé sur la protection de la population locale et le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans l'intérieur de la RDC. Il s'agit de 1,5 million de personnes dans la Province Orientale, 979.000 personnes au Nord Kivu et environ 2 millions de personnes au Sud Kivu. La concertation entre la RDC, le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies et les pays concernés dans la région est aussi prévue.

Le volet « Relance économique » comporte trois objectifs principaux. Dans un premier temps, les routes doivent être remises en état (\$ 431 millions). Des routes prioritaires sont déterminées pour chaque région couverte par le Plan.

Deuxièmement, les activités économiques locales doivent reprendre (\$ 83 millions), ce qui impliquera la réhabilitation des dizaines de marchés locaux et la distribution d'outils pour moudre du maïs, du riz, et d'autres produits agricoles.

Le troisième objectif est d'harmoniser les relations économiques dans la région des Grands Lacs. Le Plan propose d'établir des projets d'intégration dans le cadre de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs ; mais sans estimation de budget.

³ Il est possible que pendant la discussion entre le gouvernement congolais et ses partenaires l'accent soit mis davantage sur la relance économique. Nous avons pris connaissance d'une version antérieure du Plan STAREC dans laquelle on prévoyait plus de fonds pour la sécurité (\$ 261 millions) et le paquet social-humanitaire (\$ 482 millions) et moins de fonds pour la relance économique (\$ 471 millions).

Autres mesures

Début juillet le gouvernement congolais a organisé des sessions de travail à Goma et Bukavu avec les cadres supérieurs de l'Administration des Mines traitant des réformes nécessaires dans le secteur minier⁴.

Les documents annexes indiquent que le gouvernement a l'intention de prendre d'autres mesures qui ne sont pas mentionnées dans le Plan STAREC⁵. Ceci ressort d'un discours que le premier Ministre Adolphe Muzito a prononcé lors de l'ouverture des travaux à Goma le 1er juillet, où il dit que le Ministre des Mines a été prié d'entamer des actions concrètes⁶.

Il doit, entre autres, installer de nouvelles Zones d'Exploitation Artisanale (ZEA)⁷. Les ZEA donnent une sécurité juridique aux creuseurs artisanaux qui travaillent dans ces zones. Les creuseurs mêmes devront s'organiser en coopératives⁸. Le contrôle administratif doit également s'étendre sur ce que le premier Ministre Muzito appelle « les territoires libérés ». Le cadastre minier devra comporter des départements dans les provinces de Maniema, Nord Kivu et Sud Kivu, et le service administratif d'encadrement du small-scale mining (SAESSCAM) devra être étendu aux sites artisanaux dans l'Est de la RDC, particulièrement à ceux de Mpama Bisiye dans le Territoire de Walikale au Nord Kivu.

En outre, il faudra établir un contrôle plus strict des statistiques de production et de l'exportation du coltan, de la cassérite, de la wolframite, et de l'or dans l'Est de la RDC, pour établir si des minerais échappent au circuit officiel. Les détenteurs de Permis de recherches devront être encouragés à achever leur prospection et à passer à l'exploitation⁹. Finalement, les dossiers des sociétés minières Sakima et Somikivu devront être résolus¹⁰ et les comptoirs devront se transformer pour pouvoir raffiner les minerais et permettre ainsi de créer de la valeur ajoutée.

Le premier Ministre a également indiqué des objectifs spécifiques aux autres Ministres. Les Ministres de l'Intérieur et de Défense doivent veiller à ce que « les hommes en uniforme et autres agents de sécurité ne s'ingèrent plus dans la gestion de l'exploitation minière » et que « les bandes armées cessent d'inquiéter les exploitants artisanaux dans les sites d'exploitation ». Les Ministres de la Justice, des Mines, de la Santé publique, et de l'Enseignement Primaire et Secondaire doivent maintenir une politique de tolérance zéro vis-à-vis des viols, interdire le travail des enfants, assurer la scolarisation gratuite, améliorer la sécurité et l'hygiène dans les mines et créer des structures sanitaires dans les mines pour combattre le VIH/SIDA. Finalement, toujours selon le Ministre, les sociétés minières doivent dialoguer avec les communautés locales et respecter leurs obligations de développement durable et de réduction de pauvreté.

Selon une note de synthèse, quatre groupes de travail se sont penchés sur les éléments du Plan STAREC entre le 1er et le 3 juillet 2009¹¹. Les conclusions générales de ces commissions sont les suivantes :

- l'autorité de l'Etat doit être rétablie dans les zones minières avec une présence de groupes de l'armée nationale ou étrangère,
- les militaires, les enfants et les services non reconnus doivent se retirer des mines,
- les routes doivent être réparées pour pouvoir contrôler l'activité minière mais aussi la circulation des produits miniers,
- les tracasseries administratives et financières doivent cesser.

⁴ *Rapport synthèse des travaux sur le plan de relance des activités à l'Est de la République Démocratique du Congo*. Ministère des Mines, établi à Goma, 3 juli 2009.

⁵ *Discours du Ministre des mines sur la relance du secteur minier dans la province du Sud-Kivu*, Ministère des Mines, juillet 2009; *Discours du premier Ministre à l'Est de la République Démocratique du Congo*, juillet 2009.

⁶ *Discours du Premier Ministre en rapport avec le secteur minier à l'Est de la République Démocratique du Congo*. Ministère des Mines, Juillet 2009. 6p. Voir aussi: Muzito ferme les pistes de la contrebande minière à l'Est, Goma 3 juillet 2009 <http://www.provincenordkivu.org/muzito1.html>

⁷ Selon le rapport annuel de 2008 de la Division des Mines de Nord Kivu il n'existe jusqu'à présent que 7 ZEA dans cette province. Selon une source sûre au ministère des Mines, il n'y a actuellement que deux ZEA au Sud Kivu.

⁸ Ceci est prévu dans le *Règlement Minier (Chapitre II, art. 234-235)* de 2003.

⁹ Selon le rapport annuel de 2008 de la Division des Mines de Nord Kivu il y avait 118 *Permis de Recherches* (27.483 parcelles) et 11 *Permis d'Exploitation* (1974 parcelles) délivrés au Nord Kivu à la date du 31 mars 2008.

¹⁰ Le conflit juridique sur la mine de pyrochlorite/tantalum de Somikivu à Lueshe est en principe résolu, en faveur de l'entreprise russe Kluchevsky.

¹¹ *Rapport synthèse des travaux sur le plan de relance des activités minières à l'Est de la RDC*. Goma 3 juillet 2009. 5p.